



OBJECTIFS

Sensibiliser les salariés exposés à des niveaux vibratoires élevés (mains-bras et corps entier) au cours de leur activité professionnelle :

- Connaître les effets des vibrations sur la santé
- Amener les salariés à repérer les situations à risque
- Apporter des connaissances sur les moyens de prévention

Selon la taille de l'entreprise et le nombre de salariés concernés par le risque, cette sensibilisation peut également être proposée dans le cadre d'un **transfert des connaissances auprès d'acteurs-relais dans l'entreprise** : initiation permettant ensuite à un responsable ou un animateur sécurité d'effectuer lui-même la sensibilisation en interne.

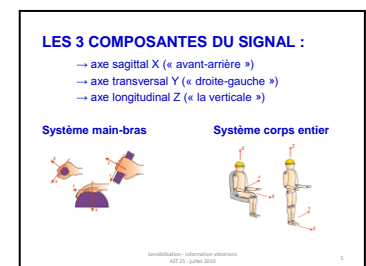
PARTICIPANTS

Ces actions de sensibilisation sont réservées aux adhérents d'AST 25

- Sensibilisation : salariés exposés à des niveaux vibratoires élevés dans leur activité
- Transfert : responsables hygiène-sécurité ; infirmiers ; responsables RH...

SOMMAIRE DE LA PRÉSENTATION

1. Définitions
2. Réglementation
3. Les vibrations en milieu de travail
4. Les effets des vibrations sur la santé
5. Mesurage des vibrations
6. Prévention du risque, protection des salariés
7. Bibliographie



SUPPORT PÉDAGOGIQUE

Vidéo projection d'un diaporama.

À la fin de cette action de sensibilisation, le diaporama présenté pourra être remis à l'entreprise.

NB : Des mesurages de vibrations peuvent être réalisés au préalable par des intervenants en prévention des risques professionnels d'AST25 (technicien en métrologie, ergonome), ce qui permettra d'illustrer la présentation avec des situations concrètes rencontrées au sein de votre entreprise.

DURÉE

1 à 2 heure(s)

LIEU

Dans votre entreprise ou à AST25

TAILLE DES GROUPES

5 à 12 personnes par groupe

INTERVENANTS

Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) d'AST25 et/ou Médecin du Travail

CONTACT :

Adressez-vous à votre Médecin du Travail